

Langue Undefined

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est l'autorité chargée de délivrer les autorisations des réseaux de radiocommunication indépendants.

E-services: [Liaisons louées internationales](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/content/liaisons-louees-internationales#comment-0>